



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Le 05 décembre 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13 - Quorum atteint

Présents : Paul PELLECUER – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent - BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – FRAMMOLINI Julie - GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusée ayant donné pouvoir : SONDAZ Elodie a donné pouvoir à Paul PELLECUER

Mme FRAMMOLINI Julie est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
- Différentes acquisitions et régularisations de terrains
- Tarifs eau et assainissement
- Convention territoriale globale
- Conseil d'école du 1^{er} trimestre – année scolaire 2022-2023
- Participation activités culturelles et/ou sportives
- Projet cantine (bâtiment)
- Demande subventions SDES + DETR (éclairage public)
- Restes à réaliser 2022, à reporter sur les budgets 2023
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 03 novembre 2022 ; il est arrêté par tous les membres présents.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2022-56

Le rapport d'activité 2021 de la Communautés de Communes de Haute Tarentaise est paru et est à disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat.

Quelques rappels :

- 16 382 habitants – 57 000 hectares – 8 communes – 5 stations de ski – 18 millions d'euros de budget de fonctionnement – 3,7 millions d'euros de budget d'investissement
- 27 conseillers communautaires et 2 suppléants
- Compétences de la CCHT : Aménagement de l'espace ; actions de développement économique et touristique ; collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; gestion de la compétence GEMAPI ; accessibilité du territoire ; politique du logement, du cadre de vie et de la mobilité ; gestion des équipements d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire ; transports scolaires
- Information sur les différentes actions réalisées

Le Conseil Municipal en prend acte.

DIFFÉRENTES ACQUISITIONS ET RÉGULARISATIONS DE TERRAINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibérations n°2022-57/2022-58 /2022-59

- Acquisition de 3 parcelles, délibération du 13 septembre 2017, parcelle C 224 de 210m² pour la création de places de parking à Picolard ; parcelle C 227 de 98 m² pour la création d'une aire de stockage de neige à Picolard ; parcelle C 863 de 1 635 m² pour le périmètre de protection de captage d'eau potable au lieu-dit « Les Cochettes ». Régularisation de cette délibération car la parcelle C 863 appartient déjà à la Commune. Prix total des 2 autres parcelles de 1 815 €
- Régularisation et échange de terrains à Parchet avec la famille ALBRIET Blandine. Mme ALBRIET Blandine souhaite rétrocéder le chemin rural qui traverse sa parcelle B2107 à Parchet à la Commune pour que ce chemin devienne public. De plus, Mme ALBRIET Blandine, souhaite acquérir une partie de terrain de 19m² pour faire demi-tour en échange d'une partie de voirie de même surface. Si besoin, les plans sont disponibles en mairie.
- Acquisition de terrains pour la construction d'un bâtiment public comprenant notamment la cantine scolaire au Chef-Lieu, parcelles cadastrées section B numéros 2647 de 335 m² ainsi que la 2650 de 133 m² pour un prix de 150€/m² pour un total pour la Commune de 70 200€.

Pour : à l'unanimité

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibérations n°2022-60/2022-61/2022-62

Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023

- Eau potable : le Conseil municipal décide de ne pas procéder à l'augmentation de la consommation et de l'abonnement de l'eau potable, les tarifs restent donc inchangés :
 - Abonnement : 14,76€ HT – consommation : 0,4018€/m³

Pour : à l'unanimité

- Assainissement collectif :
 - Tarif 2022 : 1,5648 €/m³ HT – Tarif 2023 : 1,6039 €/m³

Pour : 7 – ANXIONNAZ Anne-Marie – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BOIREAU Yann – MILLERET Liliane – PELLECUER Paul (2) – VEROLLET Cédric

Contre : 2 : BERTHIER Béatrice – GUICHARD Nicolas

Abstentions : 5 – ANXIONNAZ Vincent – FRAMMOLINI Julie – LIGEON Marie-Cécile – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas

- SPANC (Service public d'Assainissement non collectif) Pas de changement :
 - Installation conforme ou tolérable : contrôle tous les 10 ans avec une redevance de 60€ tous les 5 ans
 - Installation non conforme : contrôle tous les 4 ans avec une redevance de 30€ par an
 - Absence d'installation ou refus de contrôle : contrôle tous les 4 ans avec un doublement de la redevance, soit 60€ par an
 - Non-paiement de la redevance 60€, doublement les années suivantes
 - Contrôle d'une nouvelle installation : 350€
 - Contrôle dans le cadre d'une vente : 200€
 - Contrôle avant travaux : 250€
 - Contrôle après travaux : 150€

Pour : à l'unanimité

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Mme Liliane MILLERET

Délibération n°2022-63

La convention territoriale globale (CTG) travaille en partenariat avec la CAF de la Savoie, la CCHT et ses communes membres pour le développement des territoires et en remplacement du contrat enfance jeunesse qui prend fin en décembre 2022. Elle prendra effet au 1^{er} décembre 2022 pour se terminer au 31 décembre 2025.

Cette convention a pour objet :

- Identifier les besoins prioritaires des communes
- Définir les champs d'intervention au regard des offres et du besoin
- Pérenniser les offres de services existants
- Développer de nouvelles actions pour répondre aux nouveaux besoins.

3 axes essentiels :

- Aller vers les habitants
- Améliorer la qualité de l'accueil du public
- Permettre aux familles de rester sur le territoire

Le Conseil Municipal autorise unanimement Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale.

Rapporteur : Mme Liliane MILLERET

- Point sur les protocoles sanitaires et rappel du règlement intérieur et de la charte de Laïcité qui ont été validés à l'unanimité par le Conseil d'école.
- Effectifs : à la rentrée de la Toussaint : 51 enfants (en classe de maternelles : 23 élèves ; classe CP/CE1 : 13 élèves ; classe CE/CM : 15 élèves)
- Le projet d'école pour les années 2022 à 2025, 4 axes :
 - o Apprentissage et suivi des élèves pour améliorer le langage, les connaissances, la fluidité de la lecture et la compréhension ; développer les connaissances culturelles anglaises
 - o Bien-être de l'élève et climat scolaire : utiliser le chant comme outil individuel et collectif
 - o Les acteurs et le fonctionnement de l'école : associer les familles et les partenaires aux projets de l'école dans les apprentissages
 - o L'école dans son environnement institutionnel et partenarial : améliorer la connaissance de son corps avec l'aide d'intervenants qualifiés en lien avec les structures de la CCHT.
- Le projet de l'école de cette année s'intitule « autour du corps ». Dans le cadre de ce projet, une classe découverte pour les CP, CE, CM est organisée du 05 au 09 juin 2023 en Haute-Loire. Suite à un premier devis, le budget fixé par enfant s'élève à 429€. Quant aux maternelles, un budget sera à prévoir pour des activités sur place.
- Projets avec intervenants :
 - o Becky BURKETT pour l'anglais
 - o Philippe GRANGEON de la CCHT pour la musique
- Sport : les sorties ski seront maintenues (6 séances de ski alpin), la Commune a obtenu la gratuité des après-midi concernés pour les enfants des Chapelles et leurs encadrants. Sorties natation (GS au CM2) 8 séances de prévues. Activités physiques quotidiennes avec mise à disposition de la salle polyvalente de façon libre.
- Spectacle : « un automne sur les planches » à Aime : financé par la mairie pour un budget de 5,50 € par enfant et 131€ pour le transport.
- Budget :
 - o Le budget alloué par la mairie est de 12 000 € correspondant au salaire de l'intervenante d'anglais, les transports, les spectacles, l'achat de fournitures, l'informatique et les projets. Il reste à ce jour 6 783€.
 - o Coopérative scolaire : une participation annuelle, non obligatoire, de 15€ par enfant est demandée aux familles ce qui permet de financer des achats supplémentaires pour les enfants. Le solde à ce jour s'élève à 2 492 € en banque.
 - o Le sou des écoles (association des parents d'élèves) soutient les projets de l'année comme par exemples l'achat du sapin de Noël et le paiement des moniteurs de ski.
- Petite remarque des maîtresses : les parents se présentent trop tôt à la sortie de l'école ce qui perturbe les activités de l'école et les récréations.
- Sécurité : le plan Vigipirate est toujours en action. Remise à jour du Plan Particulier de Mise en Sureté : l'exercice a été effectué en septembre. Celui pour l'attentat/intrusion en octobre. Le plan de prévention du harcèlement scolaire est mis en place dans l'école.
- Prochain conseil d'école : le 23 mars 2023 à 18h.

PAR TICIPATION ACTIVITÉS CULTURELLES ET/OU SPORTIVES

Rapporteur : M. Nicolas VERNON

Délibération n°2022-64

La saison de ski 2022-2023 est marquée par la suppression des forfaits de ski dits « gens du pays ». La Commune des Chapelles a la particularité d'être la seule Commune de la Haute-Tarentaise non-déléguée d'un domaine skiable. De ce fait, le Conseil municipal ne disposait d'aucun cadre de discussion pour faire prévaloir de nouveaux tarifs avec quelque société exploitante d'un domaine skiable.

Le Conseil municipal décide d'accompagner les enfants des Chapelles dans la pratique d'une activité extra-scolaire culturelle et/ou sportive

Une aide forfaitaire exceptionnelle, uniquement pour l'année scolaire 2022-2023, a été décidée pour un montant de 100 € pour tout enfant entre 5 ans et de moins de 18 ans (être nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017) à charge d'au moins un parent domicilié sur la Commune, sur présentation d'un justificatif d'une activité culturelle et/ou sportive dispensée par une structure compétente. Cette décision s'est voulue équitable dans le sens où elle ne concerne pas la seule pratique du ski.

Les pièces justificatives du dossier devront être déposées en mairie **avant le 28 février 2023**. Une première réunion sera prévue le 16 janvier 2023, pour valider les dossiers, les premiers versements s'en suivront.

Pour le principe : à l'unanimité

Pour le montant : 9 – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – LIGEON Marie-Cécile – PELLECUER Paul (2) – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas

Contre le montant : 4 – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas – MILLERET Liliane – VEROLLET Cédric

Abstention : 1 – FRAMMOLINI Julie

PROJET CANTINE (BÂTIMENT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2022-65

Lors du conseil, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter à bulletin de secret ou à main levée. Les conseillers choisissent le vote à bulletin secret.

- Nombre de présents : 13
- Majorité absolue : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Les questions sont les suivantes :

- 1^{ère} question : le bâtiment doit-il se faire sur 2 niveaux :

Résultat : 11 OUI pour le bâtiment sur 2 niveaux – 2 blancs

- 2^{ème} question : êtes-vous d'accord avec le cahier des charges présenté :

Résultat : 13 OUI accord pour le cahier des charges présenté

- 3^{ème} question : acceptez-vous la proposition d'accompagnement d'Agate pour un montant de 2 496€

Résultat : 13 OUI pour la proposition d'accompagnement d'Agate

DEMANDE SUBVENTIONS SDES + DETR (ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibérations n°2022-66/2022-67

- Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération du 06 octobre 2022 (choix d'un devis de lampadaires de couleur noir pour un montant de 20 136 €). Après réception d'un nouveau devis, le Conseil municipal a voté, pour l'harmonisation de la Commune, des luminaires en cuivre pour un coût de 24 960 €. Une nouvelle délibération est donc prise avec le matériel en cuivre et la subvention demandée auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Pour : 7 – BOIREAU Yann – FRAMMOLINI Julie – GUICHARD Nicolas – MILLERET Liliane – PELLECUER Paul (2) – THOMAT Stéphane

Contre : 6 – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – LIGEON Marie-Cécile – VEROLLET Cédric

Abstention : 1 - VERNON Nicolas

- Une autre subvention concernant le même sujet sera demandée à la Préfecture dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Pour : à l'unanimité

RESTES À RÉALISER 2022, A REPORTEUR SUR LES BUDGETS 2023

Rapporteur : M. Nicolas GUICHARD

Le budget principal de la Commune était de 510 000 €, à ce jour les dépenses s'élèvent à 304 000 €. Plusieurs projets sont à reporter sur le budget 2023 :

- Terrains : 49 160 €
- Balisage sentier dôme : 3 000 €
- Ralentisseurs à Picolard : 3 000 €
- Ordinateur à l'école : 1 000 €
- Etude bâtiment scolaire : 10 000 €
- En recette : subvention DETR non reçue : 4 000 €

Budget eau et assainissement :

- Terrains périmètre de protection : 2 500 €
- Travaux dévoiement des réseaux de Couverclaz ; conduite Picolard-GAEC des Carrons ; conduite à Parchet pour un montant total de 75 447 €

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. Cédric VEROLLET

Point sur les déclarations préalable examinées en commission :

- DUFLOS Patrick à Couverclaz – terrasse
- FRAMMOLINI Cédric à Villarivon – panneaux photovoltaïques
- TETU Yvette au Chef-Lieu – pose d'une clôture
- JOUBERT Lionel à Montgirod – changement de destination
- MILLER Guy à Montgirod – panneaux photovoltaïques

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le marché à bons de commandes pour les enrobés pour 3 ans a été attribué à la Société Colas.
- La subvention du Département pour l'acquisition du tracteur de déneigement a été versée à la Commune pour un montant de 38 000 €
- Obligation pour la Commune, en raison des risques miniers, d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.
- Compte-rendu par Nicolas VERNON du spectacle du Dôme aux Chapelles qui a été une vraie réussite avec 80 entrées face aux pré-réservations qui étaient moindre. Les artistes ont noté une très bonne acoustique de la salle. La Commune remercie Marie-Cécile, Gilbert et Luce de l'association du Chatelet pour la tenue de la buvette lors de cet évènement.

Les Chapelles, le

Le Maire,
Paul PELLECUER

Secrétaire de séance
Julie FRAMMOLINI